

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 septembre 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard , conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Hélène Lévesque , conseillère  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:  
Michel Venne, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2018-09-236**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

ADOPTÉE

**2018-09-237**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 27 ET 30 AOÛT 2018**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 27 et 30 août 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 27 et du 30 août 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

**2018-09-238      TRANSFERT BUDGÉTAIRE - SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

**2018-09-239      COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 septembre 2018, au montant de 233 247,69 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

- Incendie - Rapport des salaires août

**2018-09-240      REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (NISSAN ROGUE 1/10)**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 2 267,73 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un Nissan Rogue (urbanisme).

**QUE** le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

**2018-09-241      ANNULATION D'INTÉRÊTS POUR LA FACTURE CRF1800337**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à annuler les intérêts au montant de 18,38 \$ pour la facture CRF1800337, concernant une intervention du service incendie (pinces de désincarcération) le 6 juin 2018.

ADOPTÉE

**2018-09-242      MISE À NIVEAU DE MICROSOFT OFFICE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de 22 licences Microsoft Office pour la mise à niveau de tous les postes informatiques de la municipalité à *Groupe DL Solutions Informatiques* pour un montant de 300 \$ chacun plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 22 août 2018.

ADOPTÉE

**2018-09-243 RÉFECTION DU TOIT - CLINIQUE DE SANTÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Toiture de la Lièvre*, soumission: 16 283 pour la réfection de la toiture de la Clinique de santé au 70, 12<sup>e</sup> Rue au montant de 11 490,00 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 9 novembre 2016.

**QUE** la somme de 11 490,00 \$ plus les taxes applicables soit prise aux activités d'investissement (03-301-10-000-00) tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

**2018-09-244 REMPLACEMENT D'UN POINT D'ACCÈS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire l'achat d'un nouveau point d'accès (wi-fi) à *Groupe DL Solutions Informatiques* pour un montant de 494,90 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 4 septembre 2018.

**QUE** cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

**2018-09-245 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 128**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres par invitation pour le renouvellement du règlement d'emprunt numéro 128 à deux (2) institutions financières:

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit:

Caisse Desjardins Ferme-Neuve: 5,14 %

Banque Nationale inc.: N'a pas donné suite à notre offre

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de 5,14 % pour son emprunt du 17 septembre 2018 au montant de 52 600 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 128.

**QUE** le capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**2018-09-246 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 128**

**CONSIDÉRANT** que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter un montant total de 52 600 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'**un emprunt au montant de 52 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 128 soit réalisé.

**QUE** l'emprunt soit signé par le maire et la secrétaire-trésorière.

**QUE** les intérêts sur l'emprunt soient payables semi annuellement.

**QUE** l'emprunt, quant au capital, soit remboursé comme suit:

2019	2 800 \$
2020	2 800 \$
2021	2 900 \$
2022	3 100 \$
2023	3 100 \$ (à payer en 2018)
2023	(à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité de Ferme-Neuve émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 septembre 2018), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 128, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2018-09-247 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT (TEMPORAIRE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale soit mandatée à recruter pour le remplacement temporaire du poste d'inspecteur en bâtiment au bureau municipal.

ADOPTÉE

**2018-09-248 AFFECTATION AU SURPLUS LIBRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la directrice générale soit autorisée à puiser à même le surplus libre au 31 décembre 2017 la somme de 25 024,80 \$, afin d'équilibrer le budget 2018.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)**

**2018-09-249**

##### **CHEMIN DU LAC-BERTRAND**

**CONSIDÉRANT** que suite à la préparation de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre a relevé que la municipalité de Ferme-Neuve était propriétaire d'une section de terrain situé en bordure du lac Bertrand, et que l'accès au terrain longe la propriété appartenant à Madame Manon Lafantaisie, soit une partie du lot 5 662 992 au cadastre du Québec (8966-66-9746);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve a reçue une offre de Madame Manon Lafantaisie pour l'achat du terrain appartenant à la municipalité soit le lot 5112 797;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite conserver ce terrain, et ce, à des fins publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal refuse l'offre proposée par Madame Manon Lafantaisie comme décrite dans sa correspondance du 31 août 2018.

**QUE** le conseil municipal propose un échange permettant de déplacer le terrain numéro de lot 5 112 797 à l'extrémité SUD du terrain numéro de lot 5 662 992 comme décrit sur le plan déposé à cet effet, afin de limiter les inconvénients à Madame Lafantaisie.

**QUE** Madame Manon Lafantaisie soit informée de la présente résolution et si celle-ci accepte d'échanger la parcelle de terrain demandée, la municipalité s'engagera à défrayer les coûts d'arpentage et de notaire.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis avec Madame Manon Lafantaisie, au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

**QU'**advenant un refus d'échange de la part de Madame Lafantaisie, la municipalité prendra les moyens nécessaires pour accéder à son terrain.

ADOPTÉE

**2018-09-250**

##### **TRAVAUX COURS D'EAU BOUCHARD**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Soleco* pour les relevés du cours d'eau Bouchard au montant de 8 300 \$ plus les taxes applicables et 80 \$/heure plus les frais de déplacement pour la surveillance des travaux comme indiqué dans sa correspondance du 19 juillet 2018.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2018-09-251**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 10 septembre 2018 soit levée, il est 20 h 01.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière